

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 52 (1967)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

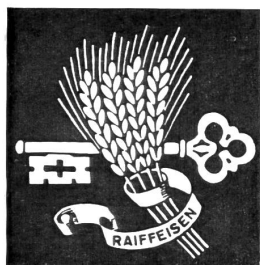
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Paraît chaque mois
Lausanne, septembre 1967
52^e année No 9

Le Messenger Raiffeisen

J. A. Lausanne

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse, 9001 Saint-Gall. Tél (071) 22 73 81. Rédacteur : Géo Froidevaux, 2926 Boncourt. Tél. (066) 7 59 43

JEÛNE FÉDÉRAL 1967 *avec Nicolas de Flue, le pénitent*

Le Jeûne fédéral — ou Fête fédérale d'actions de grâces — a été institué pour que, une fois par an, le peuple suisse ait l'occasion de dire officiellement à la bonne Providence le merci qu'il lui doit.

L'écriture sainte ne cessant de nous rappeler qu'on ne plaît jamais tant à Dieu que lorsque l'on fait pénitence — que l'on se prive non seulement de choses défendues mais même de choses permises — nos autorités interdisent, en ce jour de Jeûne fédéral, les réjouissances publiques.

Les chrétiens, dignes de ce nom, acceptent de bon cœur ces restrictions et y ajoutent encore d'autres de leur cru. Je connais pas mal d'automobilistes — pour ne citer que ce cas — qui, pendant toute la journée du Jeûne fédéral, laissent leur voiture au garage et se privent de leur traditionnelle randonnée dominicale en voiture.

La pénitence et la prière furent précisément les moyens employés par Nicolas de Flue pour plaire à Dieu. Pour avoir su plaire à Dieu, il put sauver notre pays de la guerre civile et il exerça la plus heureuse des influences sur les hommes de son temps. Cette influence persiste.

La vie de cet homme des Alpes — note justement le cardinal Journet — « dégage un parfum si rare, on y respire tant de simplicité, tant de vérité, tant de noblesse, une tendresse si touchante pour le mystère du Dieu qui se fit chair et qui fut martyrisé, un désir si violent et si sauvage d'être tout entier possédé par Dieu seul, qu'il continue d'émouvoir nos cœurs, à nous tous, qui que nous soyons, et de les entraîner autour du sien, comme jadis, quand il accueillait avec bonté, pour les réconforter, ces pèlerins désireux de devenir dès ici-bas des « amis de Dieu », et

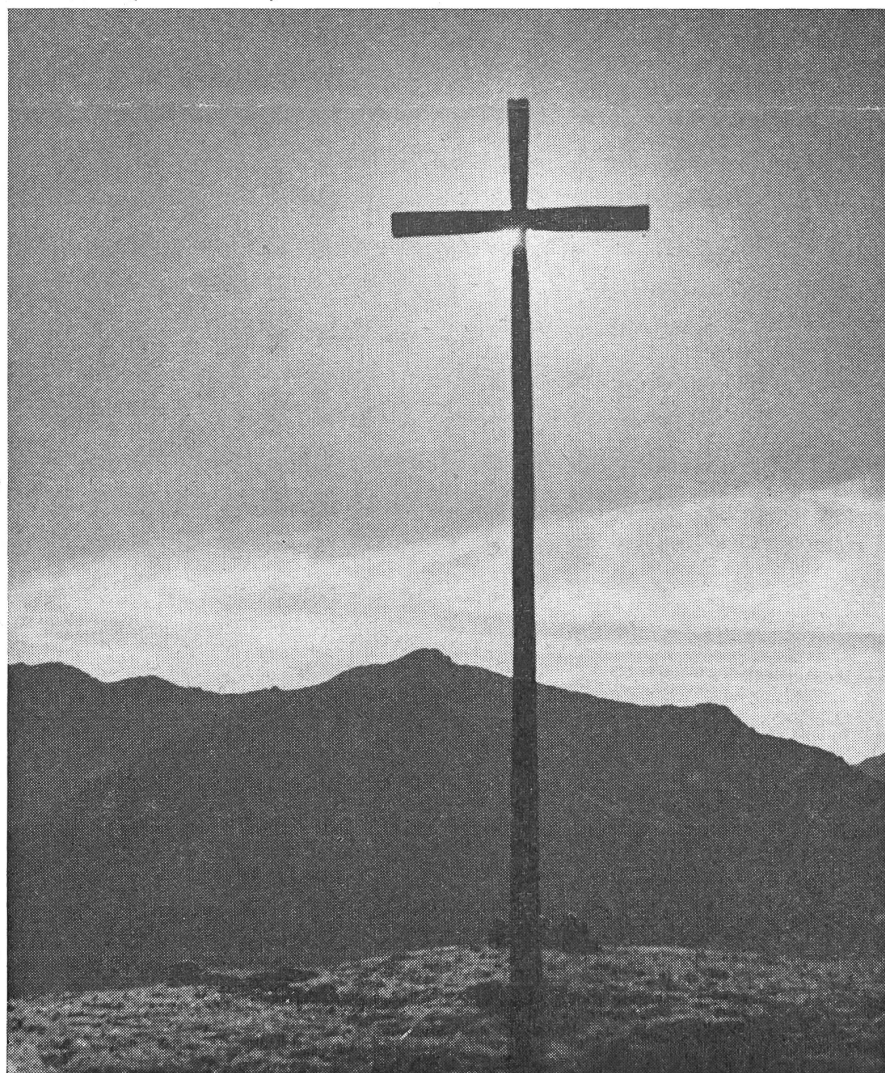
qu'un sûr instinct conduisait vers son désert ».

Il vaut donc bien la peine d'évoquer son souvenir, en ce jour de Jeûne fédéral 1967, à

quelques jours de sa fête liturgique, en cette année 1967, 550^e anniversaire de sa naissance et 500^e anniversaire du commencement de sa vie érémitique du Ranft où, 20 ans de suite, il pratiqua le jeûne le plus absolu, s'abstenant de toute nourriture et de toute boisson.

Nicolas de Flue est né au Flüeli en mars 1417. Pour ses camarades d'enfance, en compagnie desquels il travaille dans les champs, il est un « garçon chaste, bon, vertueux, pieux, véridique, qui n'irrite personne ». Ils le voient rechercher spontanément la solitude et la prière au retour du travail des

Val d'Hérens (Photo P. Favre)



Vous lirez dans ce numéro

1. Le rapport annuel de l'Union suisse.
2. Chronique économique et financière.
3. Le taux d'escompte.
4. 25 ans d'activité de la Coopérative de cautionnement de l'Union.
5. A la Fédération du crédit mutuel de Franche-Comté.
6. La part du loyer dans le revenu familial.
7. Nouvelles des Caisses affiliées.
8. Bilan de la Caisse centrale.

champs. Ils savent qu'il s'impose déjà, en s'efforçant de les cacher, des jeûnes sévères, d'abord le vendredi, puis quatre fois par semaine. A ses bons parents qui s'en inquiètent, il répond que « Dieu le veut ainsi ».

Il se marie vers 30 ans. Il épouse la fille d'un paysan considéré, qui demeure sur l'autre rive du lac de Sarnen. Ils seront ensemble 20 ans. Elle lui donnera dix enfants, cinq filles et cinq garçons. Deux ans après leur séparation, il parlera de sa « femme tendrement aimée et chérie ». Elle porte assez de grandeur pour comprendre le drame de l'âme géante de son époux, et que dire de plus beau à sa louange ? Elle le sent tout habité de l'esprit de pénitence et de prière. Il faut qu'il veille quand tous dorment.

« La nuit, confessa le fils aîné, Hans de Flue, quand je me réveillais, j'entendais que mon père s'était de nouveau levé, qu'il se tenait près du fourneau et pria. » Il faut qu'il s'isole, même pendant le jour, pour s'absorber dans les choses de Dieu.

Voici vingt ans que Nicolas vit avec Dorothee Weiss et leurs enfants.

C'est en 1467. Il entend un appel divin qui lui assigne une mission particulière. Il doit quitter son domaine, abandonner tous ses biens pour se vouer à la contemplation, pour prier en faveur des siens, en faveur de son pays qu'il a fièrement servi comme citoyen, soldat et magistrat.

Mais il est des bras qui l'enlacent doucement, qui le retiennent au foyer. Il devra s'en arracher.

Nicolas a pourvu, par un travail persévérant, au bien-être de toute la famille. Son fils aîné vient d'atteindre sa vingtième année. Il est apte à prendre la direction des affaires de la famille et à aider sa mère dans l'éducation de ses jeunes frères et sœurs.

Reste à obtenir l'assentiment de l'épouse au cruel départ. Dans les larmes, Dorothee répondra elle aussi à l'appel que le Maître a lancé à son époux. Elle renoncera à la présence aimante et aimée de l'homme que le Seigneur lui avait donné comme compagnon de sa vie. Son *fiat* pèsera comme un don d'un prix immense dans les destinées de la Suisse.

Et voici que Nicolas se retire dans la solitude où il va passer ses jours et ses nuits en prière et dans la pénitence. Il ne quittera désormais sa retraite que pour assister à la messe à Sachseln ou à l'église d'autres paroisses voisines.

C'est ici que commence son jeûne miraculeux. Depuis sa plus tendre enfance, Nicolas, parfaitement au courant des impératifs de l'Evangile — celui qui veut être mon disciple, qu'il se renonce à lui-même — s'était mortifié par le jeûne. Or voici qu'il renonce à toute autre nourriture qu'à l'hostie qu'il reçoit des mains du prêtre dans sa communion mensuelle.

Ce jeûne est historiquement prouvé.

Malgré le soin avec lequel il s'appliquera à vivre une vie aussi cachée que possible, l'auréole que sa vie héroïque dessinait au-dessus de son front conduisit le peuple auprès de lui. Quiconque allait à Nicolas en revenait éclairé et réconforté. Son renom de sainteté, que confirmait le miracle de sa vie de prière presque ininterrompue et de jeûne total, se répandit tous les jours davantage.

Laïques et prêtres, savants et prédicateurs, hommes du peuple et hommes d'Etat, gens du monde, parents et enfants, un défilé quotidien de personnes de tout âge et de toutes

conditions suivait le chemin du Ranft ; on venait de toutes parts pour demander au pieux ermite le secours d'un avis et d'une prière.

Il apparaissait à chacun comme un envoyé extraordinaire, comme un présent généreux accordé à chacun par la Providence.

Il mourut, au milieu de grandes souffrances, mais illuminé par les clartés de l'extase, à l'âge de 70 ans.

Toute la Suisse le pleura comme le meilleur et le plus grand de ses fils !

* *

Où réside le secret d'une telle destinée toute donnée à Dieu et aux hommes ?

Dans la fidélité absolue aux deux impératifs principaux de l'Evangile : « *Il faut prier sans cesse et ne se laisser jamais* » et « *Si quelqu'un veut être mon disciple, qu'il se renonce lui-même, qu'il prenne sa croix et me suive. Car celui qui voudra sauver sa vie la perdra et celui qui perdra sa vie à cause de moi la trouvera* ».

De ces deux impératifs le monde moderne n'en veut plus rien savoir et ce refus est l'explication la plus simple mais aussi la plus juste de toutes les catastrophes qui s'abattent sur lui.

Seule une humanité priante et pénitente peut retrouver le chemin du bonheur temporel, prélude de l'éternel.

Puissions-nous, plus que jamais, nous inspirer de l'exemple vivifiant de Nicolas de Flue !

abbé Crettol

Le rapport annuel de l'Union suisse

L'Union a publié son 64^e rapport annuel sur l'exercice 1966. Toutes les Caisses affiliées l'ont reçu en trois exemplaires qui sont allés à chacun des deux présidents des Conseils de direction et de surveillance et au caissier. Ce dernier a reçu, en plus, les « Comptes annuels » contenant la statistique des résultats de chacune des 1121 Caisses prises en particulier.

Ce rapport donne des renseignements étendus sur l'activité, le développement et la situation des Caisses Raiffeisen suisses et marque le renforcement notable du mouvement sur le plan national. La presse qui y porte un intérêt grandissant en donne de favorables échos. Les militants raiffeisenistes sauront en

faire leur profit en l'étudiant. Ils feront en sorte que chaque membre des Conseils l'ait à disposition à tour de rôle. On le tiendra également à disposition des sociétaires qui pourraient manifester un certain intérêt à l'étudier.

Pour les lecteurs de ce journal, nous aurons l'occasion d'y revenir à plus d'une reprise en reproduisant les chapitres ou passages les plus marquants avec certains commentaires. Pour aujourd'hui, nous nous contentons d'en présenter un rapide aperçu.

Le grand avantage que présente à nouveau ce dernier rapport, son mérite aussi, c'est son attitude indépendante en face de tous les problèmes économiques et financiers qui sont

du ressort du crédit rural et qui ont une incidence sur l'avenir de la coopération dans le secteur de la commune autonome.

Après les considérations habituelles sur les organes de l'administration centrale et le personnel de l'Union, puis les généralités sur l'économie suisse, le rapport passe en revue l'activité de la *Caisse centrale*. A tout seigneur, tout honneur ! Colonne faîtière du mouvement, cette institution remplit pleinement la tâche qui incombe à un institut bancaire créé pour le service exclusif des Caisses affiliées. Sa politique financière a été, une fois de plus, couronnée de succès puisqu'elle continue à garantir l'indépendance des Caisses locales.

Son bilan de 664,37 millions de francs marque une progression de 24,7 millions. Fonctionnant comme office d'égalisation monétaire et centrale de virement du mouvement Raiffeisen, son mouvement d'affaires note une augmentation de 517 millions pour se fixer à 4 milliards 141 millions. Son bénéfice de 1 753 000 francs a permis de servir un intérêt de 5 % (1 050 000 francs) au capital social et de verser 650 000 francs à la réserve qui se trouve portée, de ce fait, à 10,35 millions de francs. Parmi les actifs, les placements hypothécaires revendiquent la somme de 191 millions alors que les titres, de 234 millions, complètent la réserve de liquidité des Caisses affiliées.

Les avoirs à terme des Caisses locales à leur Centrale totalisent 564 millions, dont 183 millions à vue et 381 millions à terme. Ces avoirs constituent le chapitre le plus important du passif de la Caisse centrale.

Le rapport du Conseil de surveillance, se fondant sur les expertises effectuées en collaboration avec la S.A. Fiduciaire REvisa, aboutit à des conclusions précises extrêmement favorables tant sur la situation du bilan de la Caisse centrale que sur l'activité de l'Office de revision. Ce Conseil dit avoir voué une attention toute spéciale au maintien intégral des principes fondamentaux du système Raiffeisen.

Le développement de l'Union marque de nouveaux et brillants succès. Ce chapitre spécial du rapport et ceux relatifs à l'Office de revision et au Secrétariat seront reproduits en majeure partie dans ce journal, de sorte que nous ne nous y arrêtons pas. Précisons cependant que, pour la première fois depuis plusieurs années, l'augmentation du nombre des sociétaires a dépassé les 2000, exactement 2777, ce qui porte l'effectif des coopérateurs solidairement responsables des engagements des 1121 coopératives à 140 000. On peut dire également qu'un tiers des communes suisses sont dotées d'une telle institution locale d'épargne et de crédit. L'extension constante de ce réseau se trouve confirmée par les 15 fondations enregistrées en 1966.



Cascades de la Bondasca (Bergell - Grisons)

(Photo P. Favre)

Si tous les services auxiliaires de l'Union ont marqué une vive activité l'an dernier, le *Service du contentieux* s'est, une fois de plus, acquis de justes mérites dans la liquidation ou la régularisation des affaires litigieuses. Que de fois les dirigeants peuvent dire à son adresse : « Il nous a tiré une grosse épine du pied ». Ce service s'occupe encore du contrôle des impôts fédéraux perçus à la source par les Caisses affiliées et de la rétrocession de l'impôt anticipé aux personnes juridiques notamment aux communes, paroisses et sociétés en relations d'affaires avec les Caisses.

Le *Service de l'économat* a exécuté, durant l'exercice 1966, 10 240 livraisons pour une somme facturée de 348 506 francs, matériel auquel il faut ajouter 28 coffres-forts incombustibles et incrochetables.

La *Presse de l'Union* poursuit sa tâche de vulgarisation de la doctrine Raiffeisen et de l'esprit coopératif. Elle est le lien indispensable au sein de la grande famille raiffeiseniste suisse. En 1966, l'édition intégrale a été de 43 555 numéros, soit 28 855 pour le «Schweizer Raiffeisenbote», 10 500 pour le «Le Messenger Raiffeisen» et 4 200 pour le «Messaggero Raiffeisen». Il sied de souligner que sur les 84 Caisses qui desservent la Suisse italienne, 54 y ont abonné tous leurs membres. 81 Caisses de Suisse romande ont également souscrit un abonnement pour tous leurs sociétaires au

« Messenger Raiffeisen » et 90 de Suisse alémanique au « Schweizer Raiffeisenbote ».

La *Caisse de compensation de l'AVS* a procédé à l'encaissement des primes dues par les Caisses affiliées et leurs employés, ainsi qu'au paiement aux ayants droit des rentes et allocations pour perte de salaire ensuite de service militaire, cela dans le cadre de l'AVS et à titre de section indépendante de la Caisse de compensation de la branche bancaire. Des contributions ont été perçues pour 310 591 francs et des rentes versées pour 271 088 francs ainsi que des allocations pour perte de salaire pour 20 627 francs.

La *Caisse de retraite* était autrefois et en majeure partie au service du personnel de l'Union. Ces dernières années pourtant la proportion n'a cessé de se déplacer, de sorte qu'à fin 1966, la moitié exactement des 92 assurés actifs travaillaient dans les Caisses affiliées. Leur âge moyen se situe à 43,8 ans. Pour les personnes qui, pour une raison quelconque, ne peuvent adhérer à la Caisse de retraite, il existe une assurance-épargne.

Depuis 1944, l'Union possède sa propre *Caisse d'allocations familiales*. Entre 1943 et 1965, tous les cantons ont, l'un après l'autre, promulgué des lois sur les allocations pour enfants, mais les prestations y varient toutefois énormément. En 1966, 558 fonctionnaires de Caisses affiliées ont touché 140 666

francs d'allocations pour 1548 enfants, alors que les cotisations encaissées avaient produit 158 048 francs. La fortune de cette institution sociale se chiffrait à 67 715 francs à la fin du dernier exercice.

Le *Fonds de garantie de bonne gestion des caissiers* présente une fortune de 348 420 francs placée intégralement à la Caisse centrale où elle bénéficie d'un intérêt privilégié.

Le rapport annuel contient encore un chapitre relatif aux 21 *Fédérations cantonales* dont l'activité est caractérisée par un excellent esprit de cohésion et de collaboration. Enfin, des *tableaux statistiques* mettent en

relief le développement des Caisses Raiffeisen suisses au cours de l'exercice 1966.

Disons pour conclure que les Raiffeisenistes suisses peuvent prendre connaissance du rapport annuel 1966 avec le sentiment que le mouvement de la coopération rurale d'épargne et de crédit est construit sur des bases solides et qu'il travaille sous une direction consciente des objectifs fixés et de sa responsabilité. Il ne faut cependant pas perdre de vue que le succès de l'avenir ne dépend que de la volonté de collaboration de toutes les Caisses fédérées et de tous les coopérateurs pris individuellement. Fx

entrée en vigueur — ce sera le cas le 1^{er} janvier 1972 — il faudra compter, à cette date, avec une diminution des recettes douanières d'environ 180 millions de francs. La question d'une compensation appropriée pour ce manque à gagner de la Confédération devient donc très actuelle.

Marché de l'argent et des capitaux

Ensuite de la crise du Proche-Orient, on a enregistré, pour la première fois depuis longtemps, un afflux de capitaux étrangers sur le marché suisse ainsi que le rapatriement de fonds suisses, le tout pour environ un milliard de francs. D'autre part, le tassement de l'activité a sensiblement freiné l'expansion du crédit, de sorte qu'il n'existe plus aujourd'hui de facteurs de renchérissement d'origine monétaire. Dans ces conditions, il n'a pas été nécessaire de prendre des mesures spéciales de crédit pour éponger les disponibilités accrues.

Selon le « Bulletin mensuel » de la Banque nationale, la plus grande liquidité du marché ne s'est encore que peu répercutée sur les taux de l'argent. Mais l'aisance du marché a amené l'institut d'émission à réduire, dès le 1^{er} juillet dernier, le taux officiel d'escompte de 3 ½ à 3 % et le taux des avances sur nantissement de 4 à 3 ¾ %.

Comme l'intérêt sur le marché de l'argent avait depuis quelque temps montré une tendance à la baisse dans différents pays, tendance encore renforcée par des réductions le taux d'escompte, la Banque nationale a estimé judicieux de rétablir l'écart de taux existant ordinairement entre la Suisse et l'étranger et de faciliter dès lors le reflux vers l'extérieur des liquidités excédentaires. Une réduction des taux officiels se justifiait d'autant plus qu'en raison du ralentissement conjoncturel survenu non seulement dans divers pays étrangers, mais encore en Suisse, il n'y avait pas lieu de craindre qu'elle déclenchât des tendances inflationnistes. Les raisons qui avaient motivé, il y a un an, une hausse du taux d'escompte ont disparu dans une très large mesure.

Sur le marché à moyen terme, l'évolution des taux est demeurée calme ces derniers mois. Les taux en vigueur pour les obligations de caisse dans les banques cantonales et les grandes banques ont attiré des fonds en abondance : c'est 4 ¾ % pour 3 à 4 ans et 5 % pour 5 ans et même respectivement 5 et 5 ¼ % auprès de certaines banques locales.

Pour le moment la tendance à la baisse s'est manifestée plus nettement sur le marché à long terme. Le rendement moyen des obligations fédérales a régressé, passant de 4,74 % à fin février à 4,66 % à la mi-mai, pour s'élever, il est vrai, à 4,75 % à la fin

CHRONIQUE économique et financière

Economie mondiale

La crise du Proche-Orient n'a pas eu de séquelles graves pour l'économie mondiale. Un certain malaise subsiste cependant sur les marchés financiers internationaux. Les prix du pétrole surtout ont augmenté avec le renchérissement des frets en raison de la fermeture du Canal de Suez.

Le conflit israélo-arabe n'a pas influencé non plus le tableau conjoncturel qui reste caractérisé par un tassement de l'activité. Tel est le cas surtout pour l'Europe occidentale où seules l'Italie et la Norvège connaissent encore une croissance économique marquée. Dans l'ensemble, la production industrielle de notre continent tend donc légèrement à la baisse. Aussi la politique de crédit a-t-elle été assouplie et des mesures de relance conjoncturelle sont-elles prises dans un nombre croissant de pays, spécialement en République fédérale allemande.

Une prolongation de la récession allemande ou de la stagnation française freinerait inévitablement l'expansion italienne. C'est d'ailleurs pour la première fois, depuis la mise en application du Traité de Rome, que cinq sur six des pays de la Communauté européenne traversent simultanément une phase de récession légère ou de stagnation. Mais, en dépit de ces faits, on n'a pas le droit encore de parler de récession puisque, globalement, le produit national de 1967 sera supérieur de quelque 4 % à celui de 1966. Pour le second semestre de cette année, on s'attend en général, sur notre continent, à une certaine reprise.

Il est vrai qu'aux Etats-Unis l'indice de la production industrielle avait reculé jusqu'en mai dernier. Cependant l'optimisme actuel se fonde sur l'effet escompté des mesures pri-

ses pour relancer la conjoncture et qui doivent mettre fin à la légère récession signalée.

Economie suisse

En Suisse, les influences modératrices de la conjoncture se sont par contre accentuées ces derniers temps. L'indice de la production industrielle ne progresse plus depuis le début de l'an. L'économie semble donc stagner, mais à un niveau élevé. Les marges bénéficiaires subissent une forte pression d'autant plus que la concurrence est âpre. Cette situation semble amener les entrepreneurs à comprimer quelque peu leurs programmes d'investissement.

Du côté de notre balance commerciale, le déficit s'aggrave de nouveau. En effet, après avoir diminué considérablement de 1964 à 1965 et, dans une moindre mesure l'année dernière, le solde passif de notre balance commerciale a augmenté d'une centaine de millions de francs dans le premier semestre de cette année, comparativement à la même période de l'an passé.

Alors que le rythme de nos achats se renforçait quelque peu, nos ventes se sont développées à une cadence nettement ralentie. En augmentation de 6,8 %, le solde passif de la balance commerciale s'établit à 1599 millions. Cette balance s'est détériorée avec les membres de la CEE comme avec ceux de l'AELE, alors qu'elle s'est améliorée avec l'ensemble des pays d'outre-mer.

On attend d'heureuses conséquences des accords conclus lors de la négociation du Kennedy-Round, mais elles ne se feront sentir que plus tard, en principe en cinq étapes annuelles égales dont la première entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1968. Mais lorsque la totalité des réductions tarifaires suisses sera

juin, mais pour retomber à 4,67 % à mi-juillet.

Quant aux taux hypothécaires, ils ont encore fait l'objet de certains ajustements dus à l'intérêt plus élevé servi par les banques pour les fonds de tiers, mais la hausse moyenne s'est maintenue dans d'étroites limites, aussi bien pour les anciennes que pour les nouvelles hypothèques. Le taux généralement appliqué par les banques cantonales pour les hypothèques anciennes est de 4 ½ %, alors que ces banques demandent 4 % à 5 % pour de nouveaux prêts.

Sur le marché des émissions, les taux ont eu tendance à baisser pendant quelques temps. En particulier, les souscriptions à des émissions lancées en avril et en mai à des taux inférieurs ont largement dépassé les montants offerts. Des emprunts de compagnies d'électricité ont été placés avec succès à 5 ¼ % contre 5 ½ et même 5 ¾ % jusqu'en avril, ceux des cantons et des banques cantonales à 5 % au lieu de 5 ¼ %. Mais en juin déjà, quelques émissions à ces taux ont connu certaines difficultés, auxquelles sans doute les inquiétudes provoquées par l'ouverture des hostilités au Proche-Orient, de même que la fin imminente du semestre n'ont pas été étrangères.

Les bilans des 76 banques communiquant des données mensuelles indiquent, dans l'ensemble et pour les cinq premiers mois de l'année, une expansion restreinte du crédit, alors que les fonds de tiers ont fortement augmenté. Les octrois de nouveaux crédits de construction ont également régressé par rapport à l'an passé. La saturation croissante du marché des logements dans différentes régions a incité maîtres d'œuvre et prêteurs à une plus forte retenue.

Ce qui frappe au passif des bilans, c'est l'accroissement particulièrement fort des obligations de caisse : 943 millions de francs, contre 178 millions l'an passé. Les versements sur carnets d'épargne et les livrets de dépôts, qui se sont élevés à 685 millions de francs, ont suivi à peu près le même rythme que l'an passé (695 millions de francs).

La situation actuelle du marché financier donne à penser que la tendance à la baisse des taux d'intérêt est arrivée à son terme. Mais le marché reste bien orienté, ce qui a permis aux autorités fédérales d'avancer la date d'émission de l'emprunt fédéral primitivement prévu pour l'automne.

Dans nos Caisses Raiffeisen

Les variations survenues dans le secteur des taux au cours des derniers mois ne doivent avoir apparemment aucune influence sur l'échelle des taux qu'appliquent nos Caisses

de crédit mutuel. Toutes les Caisses doivent avoir adapté leurs conditions d'intérêt à la situation actuelle et n'ont aucun autre changement à prévoir pour le moment. La seule chose qui importe c'est que l'équilibre doit avoir été assuré entre les taux débiteurs et créanciers de manière à éviter toute surprise désagréable qui pourrait rendre impossible la dotation rationnelle des réserves en fin d'exercice.

En épargne, le taux de 3 ½ % doit généralement avoir fait place au 3 ¾ % et les Caisses doivent continuer d'offrir 4 ¾ % pour les obligations à 3 ans et 5 % pour celles à 5 ans de terme. Dans le secteur des débiteurs,

le taux de 4 ½ % au minimum doit être maintenant appliqué partout pour les anciennes hypothèques de premier rang. Pour les nouvelles hypothèques, il faut prévoir 4 ¾ ou même 5 % avec ¼ ou même ½ % en plus pour celles de second rang et les autres avances sur nantissement ou contre cautionnement. Les avances aux collectivités de droit public doivent être traitées sur le même pied que les hypothèques de premier rang.

Il est à prévoir que ces conditions pourront être maintenues jusqu'à la fin de l'année ce qui facilitera le travail de nos caissiers. A ce moment seulement, on pourra revoir la situation.

Fx

A propos du

TAUX OFFICIEL D'ESCOMPTE de la Banque Nationale Suisse

Au moment où paraissait le dernier numéro du « Messenger Raiffeisen » (juillet-août), la Banque Nationale Suisse a annoncé la réduction du taux officiel d'escompte et du taux des avances sur nantissement. Bien que tardivement, nous reproduisons néanmoins le communiqué qu'elle a publié pour donner les raisons de sa décision.

« La direction générale de la Banque Nationale Suisse, après avoir requis l'avis du comité de banque, a réduit le taux officiel d'escompte de 3 ½ % à 3 % et le taux officiel des avances sur nantissement de 4 % à 3 ¾ % ; ce changement de taux entre en vigueur le 10 juillet 1967.

» Dans différents pays, les taux d'intérêt ont montré depuis quelque temps une nette tendance à la baisse, sur le marché à court terme en particulier, la demande moins vive de crédits de la part de l'économie doit en être la cause principale. Des réductions parfois notables des taux d'escompte officiels ont renforcé et accéléré cette évolution. Elle a contribué à rapprocher les taux étrangers des taux appliqués en Suisse, ce qui a entraîné, conjuguées avec d'autres facteurs, des rentrées de fonds dans notre pays, en mai dernier déjà. La masse monétaire interne s'est en outre fortement accrue sous l'effet de l'afflux de devises déclenché par le conflit du Proche-Orient. Toutefois, l'aisance du marché ne s'est encore que peu répercutée sur les taux d'intérêt, en raison des besoins de liquidités de la fin du semestre.

» En réduisant le taux d'escompte et celui des avances sur nantissement, la Banque nationale tient compte de la forte extension de la liquidité du marché et elle favorise une baisse de l'intérêt. Cette baisse devrait rétablir l'écart de taux existant ordinairement entre la Suisse et l'étranger et faciliter dès lors le reflux vers l'extérieur de l'excédent de liquidité. L'activité économique s'étant également stabilisée en Suisse, il n'y a pas lieu de craindre actuellement qu'une réduction du taux d'escompte engendre des poussées d'inflation. »

Nous revenons, dans notre chronique économique et financière, sur les causes et les conséquences de cette réduction du taux d'escompte. Mais, pour l'information de nos lecteurs, il nous semble que l'occasion est propice de leur expliquer ce qu'est pratiquement ce taux et comment la Banque nationale use de cet instrument comme moyen d'agir sur la conjoncture. A cet effet, nous livrons à leur méditation l'étude qu'en a donnée le journal « Le Pays » de Porrentruy dans son numéro du 14 juillet dernier.

Fx



**Imprimerie
Favre & Favre sa
rue Longemalle 7
1020 Renens**

LE TAUX D'ESCOMPTE

Pour la cinquième fois seulement en plus de trente ans, le taux officiel d'escompte a été modifié par la Banque Nationale Suisse (B.N.S.). De 1 ½ % qu'il était depuis 1936, il a passé à 2 ½ % en 1957, est descendu à 2 % en 1959 pour remonter à 2 ½ % en 1964. Le 6 juillet 1966, il était porté à 3 ½ % et un an après, presque jour pour jour, il se voit réduit à 3 %. Conjointement à cette modification, le taux officiel des avances sur nantissement a été abaissé de 4 à 3 ¾ %. Ainsi, on se rapproche à nouveau de l'écart de 1 %, considéré comme normal, entre ces deux taux. Pourquoi ces changements ?

Quelques définitions sont préalablement nécessaires à la compréhension du mécanisme général de l'escompte et des avances sur nantissement.

* *

L'escompte est une opération qui consiste à verser au porteur d'un titre à court terme (effet de commerce, chèque, bon du trésor, rescription, etc.), non encore parvenu à échéance, le montant du titre diminué d'un intérêt proportionné au temps à courir jusqu'à l'échéance. Cet intérêt s'appelle le taux de l'escompte.

Ce dernier est variable suivant le degré de solvabilité du titre. On distingue :

- le papier bancable : c'est celui qui peut être réescompté par la banque centrale. En Suisse, il s'agit du papier qui peut être présenté à la B.N.S. Le taux d'escompte est alors égal au taux officiel établi par cette dernière ;
- le papier non bancable : il comprend tous les autres effets ;
- le papier « hors banque » : c'est celui que les banques n'envisagent pas de faire réescompter, soit parce qu'elles disposent de fonds abondants, soit parce que le papier jouit de garanties exceptionnelles.

Notons que l'opération d'escompte a connu un recul important depuis le XIX^e siècle pour des raisons psychologiques et techniques faciles à comprendre.

Quant aux avances sur nantissement ou prêt lombard, elles constituent un autre moyen pour les banques de se procurer de l'argent auprès de la B.N.S. Il peut arriver en effet, que certaines banques ne disposent pas de papier bancable ou d'effets escomptables ; elles remettent alors en garantie à la B.N.S. des obligations — surtout de corporations de

droit public — et se procurent ainsi les fonds nécessaires.

Cette espèce de prêt apparaît donc comme une opération très sûre et de courte durée, plus sûre même que celle de l'escompte puisque le crédit d'un Etat ou d'une grande société, dont les obligations sont remises en gage, est plus solide que celui des signataires d'un effet de change.

* *

Voyons maintenant quelle est la politique du taux de l'escompte. Nous savons déjà que les banques procèdent à l'escompte des effets de commerce ; lorsque leur portefeuille d'effets se gonfle, elles s'adressent à la B.N.S. qui réescompte ceux-ci. Le taux de l'escompte apparaît ainsi comme le prix du service de crédit à court terme rendu par la banque centrale. Mais le taux pratiqué par la B.N.S. ne dépend pas uniquement des conditions de l'offre d'effets de commerce et de la demande de liquidité : il est fixé en vue d'exercer sur le marché monétaire une action au moins régulatrice et presque toujours directrice. La B.N.S. élève le taux de l'escompte quand elle veut ralentir la distribution du crédit par les différentes banques, car elle rend plus chère l'acquisition de liquidité auprès d'elle. En revanche, elle abaisse le taux de l'escompte quand elle veut faciliter l'octroi de crédits à l'économie.

C'est l'économiste anglais Thornton qui a montré le premier de quelle manière on peut utiliser ce taux pour contrôler le crédit. La Banque d'Angleterre pratiqua cette politique sur une grande échelle à partir de la crise de 1839.

De plus, une variation du taux de l'escompte entraîne des réactions sur divers marchés. La récente baisse du taux devrait avoir théoriquement les conséquences suivantes :

- Sur le marché monétaire : augmentation des crédits ouverts par les banques et diminution des dépôts qu'une rémunération moins élevée n'attire plus ;
- Sur le marché des marchandises : les entrepreneurs, encouragés à emprunter aux banques, ont non seulement tendance à forcer leur activité, mais encore à maintenir leurs prix à un niveau élevé. Une baisse du taux tend en particulier à inciter les commerçants à augmenter leurs stocks, ce qui favorise une hausse des prix ;
- Sur le marché financier : tendance à la baisse du taux d'intérêt à long terme,

ainsi que réactivation de la spéculation boursière ;

- Sur le marché du change : encouragement aux sorties d'or et redressement du change national par stimulation de l'exportation de capitaux.

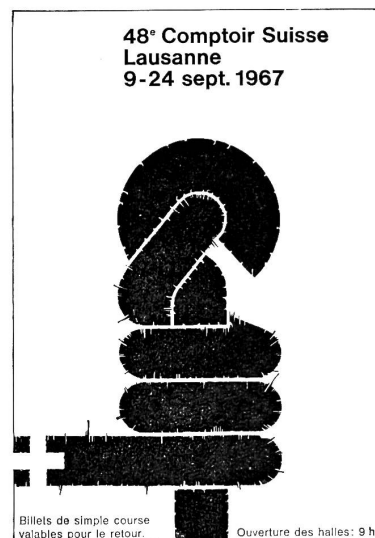
Sur le plan interne, une baisse du taux de l'escompte vise à provoquer une « reprise » de l'activité économique. Mais ce n'est pas là le but réel de la décision prise par la B.N.S.

* *

Dans cette perspective, ajoutons encore que la Banque nationale dispose, de par la loi, d'autres moyens pour agir sur la liquidité du marché, et partant sur la conjoncture. Il s'agit surtout de la politique d'« open market » qui consiste à acheter des titres sur le marché lorsqu'on veut augmenter sa liquidité et à en vendre lorsqu'on veut au contraire la diminuer.

Le taux d'escompte reste néanmoins une donnée importante des mécanismes monétaires ; certains voient même en lui, et dans sa politique, le moyen de diriger toute l'économie. L'activité devrait, croit-on, être stimulée par l'argent à bon marché, freinée par l'argent cher. Il semble que ce sont là des objectifs trop ambitieux. Mais jointe aux autres moyens dont dispose l'économie moderne, la politique de l'escompte peut être considérée comme efficace.

Gabriel THEUBET
Le Pays



LE MESSAGER RAIFFEISEN

dans toutes les familles raiffeisenistes pour que vive plus intensément l'esprit d'entraide dans la communauté rurale.

25 ans d'activité

de la Coopérative de cautionnement

Le dernier numéro de notre journal a donné un film détaillé de ce que fut la 25^e assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. Cette manifestation a marqué de manière éloquente la mesure et la valeur des prestations fournies par ce fleuron parmi les organisations auxiliaires du mouvement Raiffeisen.

Pour illustrer ce quart de siècle d'activité bienfaisante, la direction de l'administration a voulu donner une ampleur particulière au 25^e *Rapport de gestion*. Il nous paraît dès lors opportun de revenir sur quelques-unes des données statistiques qui ont un intérêt spécial pour nos lecteurs, pour ceux qui ont déjà apprécié l'importance de l'œuvre accomplie, comme pour ceux qui ont encore besoin de la connaître.

Le tableau suivant met en évidence l'activité de la Coopérative, année après année, au cours de son premier quart de siècle d'existence :

Année	Nombre de cautionnements signés	Montants
1942 (4 mois)	21	88 000.—
1943	75	346 250.—
1944	62	307 938.—
1945	94	485 750.—
1946	130	661 930.—
1947	124	667 105.—
1948	146	897 465.—
1949	150	927 500.—
1950	168	977 658.—
1951	173	1 174 168.—
1952	213	1 469 800.—
1953	252	1 750 957.—
1954	270	1 820 675.—
1955	467	3 093 550.—
1956	496	3 638 367.—
1957	452	3 360 043.—
1958	385	2 881 225.—
1959	489	3 518 205.—
1960	674	5 754 558.—
1961	892	8 236 852.—
1962	760	7 517 465.—
1963	694	7 897 669.—
1964	454	5 359 850.—
1965	420	5 825 383.—
1966	461	6 845 483.—
	8522	75 503 846.—

L'évolution de la Coopérative de cautionnement ressort des chiffres suivants indiquant l'état des engagements au 31 décembre, compte tenu naturellement des amortissements versés. A la fin de la 5^e année, en 1946, il y avait 360 engagements pour un montant cau-

tionné de fr. 1 565 497.— ; à fin 1951, 791 engagements pour un montant cautionné de fr. 3 993 179.— ; en 1956, 1731 engagements pour fr. 10 372 701.— ; en 1961, 3004 engagements pour fr. 20 467 290.— et enfin, au terme du dernier exercice de 1966, 3265 engagements pour fr. 28 027 091.—.

La moyenne des cautionnements simples a passé de fr. 1366.— en 1942, à fr. 1886.—

1122 agriculteurs	pour un engagement total de fr. 7 145 114.90
472 artisans	pour un engagement total de fr. 6 172 649.25
1560 ouvriers, employés et fonctionnaires	pour un engagement total de fr. 13 524 945.25
111 autres professions	pour un engagement total de fr. 1 184 381.90
3265 positions	pour un engagement total de fr. 28 027 091.30

En corrélation avec l'évolution démographique de la Suisse et compte tenu des comparaisons faites avec les données antérieures, on constate un décalage toujours plus accentué au profit de la catégorie des ouvriers, employés et fonctionnaires.

Construction et réfection de bâtiments	139 cas	fr. 3 074 300.—
Reprise de biens-fonds	78 cas	fr. 1 478 800.—
Crédits d'exploitation à l'artisanat	43 cas	fr. 527 200.—
Achat de machines agricoles	64 cas	fr. 487 198.—
Consolidation d'anciennes dettes	38 cas	fr. 469 575.—
Installation de chauffage	24 cas	fr. 240 100.—
Reprise de fermage	13 cas	fr. 147 700.—
Garanties bancaires	4 cas	fr. 75 000.—
Achat de mobilier	15 cas	fr. 66 800.—
Substitution de cautions personnelles	4 cas	fr. 66 400.—
Crédits à caractère social	21 cas	fr. 65 610.—
Acquisition de bétail	10 cas	fr. 46 300.—
Achat de terrain	3 cas	fr. 43 800.—
Acquisition de machines destinées à l'artisanat	4 cas	fr. 31 700.—
Participation au capital-actions d'une entreprise	1 cas	fr. 25 000.—
Total	461 cas	fr. 6 845 483.—

Les pertes enregistrées par la Coopérative peuvent être taxées de minimes. En effet, depuis sa fondation, elle n'a été mise à contribution que dans 12 cas représentant une perte totale de 21 000 francs, soit 0,277% du montant de tous les engagements souscrits. En comparaison de la proportion de 2 ou même 3 et 4 % de perte trouvée normale dans d'autres coopératives similaires, force nous est de dire que le résultat obtenu par la Coopérative de cautionnement de notre Union suisse en dit long sur le certificat de bonne gestion que l'on peut décerner à son administration. Il est juste de relever ici que cette dernière peut compter sur la collaboration confiante des dirigeants des Caisses affiliées.

Nous nous plaisons à mettre en évidence la reconnaissance de la Coopérative de cautionnement de l'Union en tant qu'institution

en 1950, puis à fr. 4618.— en 1960 et finalement à fr. 7249.— en 1966. En ce qui concerne la moyenne des cautionnements appuyant une hypothèque de rang postérieur, elle a passé de fr. 5320.— en 1942 à fr. 6398.— en 1950, puis à fr. 11 451.— en 1960 pour arriver à fr. 20 672.— en 1966. La progression régulière des moyennes enregistrées dans les deux catégories précitées de cautionnements résulte naturellement de l'accroissement constant des besoins de capitaux dans tous les secteurs de l'économie.

Les bénéficiaires des cautionnements en vigueur à fin 1966 étaient :

Il est très intéressant de connaître la destination des fonds pour lesquels la garantie de la Coopérative de cautionnement a été sollicitée. En voici le tableau pour les engagements signés en 1966. Il fait ressortir simultanément la diversité des services rendus par les Caisses Raiffeisen :

de crédit et de secours ayant un caractère d'utilité publique. A ce propos, voici le passage tiré du 25^e rapport :

« Selon l'art. 86, alinéa 1, lettre b de la loi fédérale sur le désendettement de domaines agricoles, du 12 décembre 1940, des droits de gage dépassant la charge maximum peuvent être constitués sous la forme d'hypothèques, avec le consentement de l'autorité compétente, pour garantir les prêts que des institutions de crédits et de secours ayant un caractère d'utilité publique accordent à des agriculteurs ou cautionnent en leur faveur, pour leur permettre d'acquiescer ou d'agrandir un domaine ou de procéder à de grosses réparations ou transformations nécessaires.

» Notre requête visant à bénéficier de la reconnaissance en tant qu'institution de crédit et de secours au sens de l'art. précité a été

agréée en date du 30 août 1950 par le Département fédéral de Justice et Police.

» Depuis, cette disposition nous a permis souvent déjà de rendre d'appréciés services à des agriculteurs lors de l'acquisition d'un domaine, tout en renforçant simultanément la capacité d'action des Caisses intéressées ».

Il ressort des chiffres cités que la Coopérative de cautionnement permet aux Caisses sociétaires d'augmenter leur capacité d'action sans enfreindre les prescriptions statutaires. Elles peuvent ainsi satisfaire toujours mieux les besoins financiers de chacun des requérants tout en restant fidèles aux principes sur lesquels repose tout le mouvement Raiffeisen. Souhaitons la continuation de pareils succès au cours du prochain quart de siècle qui doit conduire l'institution à son jubilé.

Fx

IDÉES

DIRECTRICES

Valeur éducative de la coopération

Toute coopérative est une association de personnes groupées volontairement pour créer et gérer à leur propre avantage et à leur propre dépens une entreprise qui répond à des besoins qui sont ceux de tous les membres de l'association.

Ce qu'il faut reconnaître avant tout, c'est que toute coopérative agricole, de consommation, de production, de crédit ou d'habitation est formatrice d'hommes de par sa seule existence. Elle est une école. L'école de l'homme.

Gérer une entreprise implique des responsabilités. Quelle que soit la nature de la coopérative, ces responsabilités y sont constantes et lourdes de conséquences. Non seulement l'entreprise doit rester viable, mais elle doit servir ses membres, mieux que ne le ferait n'importe quelle autre entreprise. Aucune défaillance, aucune lassitude ne sont possibles. De même qu'à partir du moment où un bébé est né, il n'est pas une minute où il cessera d'être et où son souffle ne réjouira ou n'inquiétera sa mère, de même, jour après jour, les coopérateurs vont porter le poids de leur entreprise. La multiplicité et la complexité des questions qui se posent les obligera à toute sorte d'études, d'investigations, de réflexions et d'échanges de vues portant aussi bien sur le domaine économique et financier que sur le champ de la vie sociale, de la morale et de la psychologie humaine.

Dresser la liste des coopératives dans le monde équivaut à établir la statistique de

centaines de milliers de laboratoires expérimentaux où des hommes apprennent en les pratiquant le travail en commun, la solidarité et la démocratie. Ils ont voulu prendre en mains leurs propres affaires, assumer le contrôle, la gérance et la responsabilité de leur destinée économique. Si *éduquer* c'est avant tout donner l'occasion de faire, c'est-à-dire de se tromper et de réussir, de

tomber et de se relever, de manifester son intelligence et d'incarner son énergie, alors la coopérative est une grande éducatrice. Et si *s'éduquer* = *faire*, alors le coopérateur est un homme visant sans cesse à son propre accomplissement.

Ch.-H. Barbier,

(*Regards sur l'éducation coopérative.*)

A la Fédération du CREDIT MUTUEL de Franche-Comté

On sait, par le reportage que nous en avons déjà donné ici, qu'une Fédération du Crédit mutuel a été fondée l'an dernier pour la Franche-Comté comprenant les 4 départements du Jura, du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort. Sous le patronage de la vivante et ancienne Fédération d'Alsace et de Lorraine, les 13 Caisses fondatrices — c'était en janvier 1966 à Grandvillars — ont vu leur effectif passer à 28, 8 nouvelles Caisses ayant été fondées en 1966 et déjà 7 en 1967. C'est dire que le mouvement de fondation est à l'ordre du jour, le parrainage des militants vétérans d'Alsace et de Lorraine lui donnant la plus vive et la plus saine émulation.

Pourtant, les responsables sont bien conscients du travail de base qu'ils doivent accomplir pour assurer la solidité des assises du mouvement. Pour qu'elle soit normale, la progression est volontairement freinée. Il faut en tout premier lieu assurer le fonctionnement des institutions mises sur pied, Caisses locales aussi bien que Caisse centrale appelée Caisse fédérale du Crédit mutuel de Franche-Comté qui a son siège à Belfort. Il faut un encadrement solide au mouvement qui ne peut s'assimiler les nouvelles Caisses qu'à un rythme rationnel. Le développement matériel est conséquence du développement des fonds confiés, c'est-à-dire de l'épargne qui seule donne les moyens de développer les investissements.

Les 28 Caisses fédérées à ce jour ont tenu leur première assemblée générale ordinaire le samedi 3 juin à Besançon en présence de plus de cent délégués. Des différents rapports présentés, il ressort qu'en un an la situation franc-comtoise du crédit mutuel s'est solidement assise. Les 28 Caisses affichent actuellement un chiffre de bilan global de 12 millions de nouveaux francs — il était de 2 millions seulement il y a un an — tandis que, grâce à la tutelle de la Caisse centrale d'Alsace-Lorraine, le montant des prêts

consentis aux mutualistes francs-comtois se monte à 17 millions de francs

Telle est la situation que, dans un historique complet, M. Witz, directeur de la Fédération, présenta aux membres de l'assistance en mettant l'accent sur le problème primordial qui se pose aux Caisses mutuelles de dépôts et de prêts (CMDP) : « Le crédit mutuel cherche des relations constructives et même cordiales avec toutes les institutions financières sociales ou commerciales existantes. Il a toutefois conscience de remplir une place dans le crédit personnel et familial qui manquait dans l'organisation française. »

M. Burgy, directeur de la Caisse fédérative, rendit compte des activités de cette institution centrale depuis sa création et mit en évidence son double objectif : aide aux particuliers, et aux familles, aide aux collectivités locales.

Précisons que des personnalités marquantes parmi les invités prirent la parole pour exprimer leurs félicitations et leurs encouragements : M. Bailly, député du Territoire de Belfort, lui-même militant du crédit mutuel, M. Weinmann, député du Doubs, M. Montanari, inspecteur de la Fédération nationale du Crédit mutuel, le préfet de Besançon, l'adjoint au maire de la Ville de Besançon, le rédacteur de notre « *Messenger Raiffeisen* », auquel avait été fait l'honneur d'être associé aux travaux de l'assemblée, et enfin M. Lehmann, rédacteur des « *Cahiers du Crédit mutuel d'Alsace et de Lorraine* ».

Placée sous la présidence de M. Jean-Marie Courtot, président de la Fédération et président de la Caisse locale de Trétudans (Territoire de Belfort), cette assemblée a témoigné de l'enthousiasme qui anime les mutualistes du crédit de Franche-Comté. Et il est d'un vif intérêt, pour nous raiffeisenistes suisses, pour les frontaliers surtout de Suisse romande, de savoir que « ça bouge » dans la région voisine de France où des pionniers convaincus sont à l'œuvre.

Fx.

La part du loyer dans le revenu familial

On ne saurait nier l'importance qu'à la connaissance des conditions de logement et notamment de la relation entre loyer et revenu. En collaboration avec l'Institut de sociologie de l'Université de Berne, le groupe de travail METRON à Brügg (BE) a pu établir une analyse qui tient compte de la complexité du problème et des connaissances de diverses branches de la science.

Le groupe de travail a consulté des ménages de plusieurs personnes avec chef de ménage salarié habitant un immeuble locatif. Il a obtenu ainsi un matériel statistique relativement homogène et, par conséquent, significatif. L'enquête a été faite dans des régions choisies et typiques du pays. Les résultats proviennent de 494 interviews de la région de Bienne-Berne, de 45 de la commune de Lenzbourg, et de 50 de celle de Gossau (SG).

Cette étude intitulée « Loyer et foyer » a été publiée dans « Le Bulletin immobilier » du 14 juillet dernier. Si elle ne saurait donner des conclusions définitives, elle contient néanmoins une série de données précieuses et scientifiques qui peuvent contribuer à rendre plus objective la discussion sur les logements et les loyers. C'est la raison pour laquelle nous aimons à en reproduire ici le chapitre relatif à la part du loyer dans le revenu familial. Nos lecteurs y trouveront maints renseignements instructifs. (Rédaction).

La charge du loyer s'exprime par la proportion du revenu familial qui est consacré au loyer. En moyenne arithmétique, cette charge s'élève à 14,5 %. La répartition entre les différents degrés de cette charge ressort du tableau suivant :

Charge du loyer en %	Proportion des ménages	Nombre des ménages
Jusqu'à 10,0	22,0	108
10,1 — 15,0	40,0	196
15,1 — 20,0	25,2	124
20,1 — 25,0	9,0	44
25,1 — 30,0	2,4	12
30,1 — 40,0	1,0	5
Au-dessus 40,0	0,4	2
Total	100,0	491

La charge du loyer représente 20 % du revenu familial dans huit vingt-neuvièmes des cas. Dans un vingt-neuvième, elle oscille entre 20 et 30 %. Elle dépasse 30 % pour un peu plus d'un locataire sur cent. Malgré l'incorporation dans l'enquête de loyers d'immeubles neufs, on ne trouve que peu de charges élevées, parce que les logements les plus récents représentent une petite proportion du total des logements et parce qu'en quelques années de bail, la charge décroît du fait de l'augmentation du salaire. Selon l'enquête sur les bud-

gets familiaux de l'OFIAMT, la part des loyers a même légèrement baissé entre 1953 et 1965. Le niveau le plus bas a été atteint en 1962 ; l'augmentation constatée jusqu'en 1965 est faible, ce qui signifie que l'élimination des mesures étatiques en matière de loyer n'a pas eu une influence appréciable sur la charge du loyer.

La charge du loyer est calculée dans l'enquête de l'OFIAMT sur des bases quelque peu différentes de celles qui ont été utilisées dans l'enquête METRON. Elle s'élève en 1965 à 11,8 % contre 14,5 % selon l'enquête METRON. Si les critères utilisés dans un cas comme dans l'autre en matière de profession, d'âge et de composition des revenus étaient les mêmes, la charge du loyer coïnciderait pratiquement pour s'établir aux environs de 13 %. Compte tenu de ce que les enquêtes ont été menées selon des méthodes différentes, l'enquête METRON confirme la part de leur revenu que, selon l'OFIAMT, les familles de salariés doivent consacrer à leur loyer.

Aucune différence majeure n'apparaît entre les différentes localités examinées. A part Zollikofen (où elle se situe à 17 %), la charge du loyer oscille dans la région de Bienne-Berne entre 13 et 15 % (Lenzburg : 13 % ; Gossau : 15 %). La règle selon laquelle, à l'intérieur de classes sociales semblables, la part relative du loyer diminue en fonction de l'augmentation du revenu du ménage, se trouve donc confirmée : cette charge s'abaisse, passant de 19 à 11 % selon les classes de revenu. Pour un revenu familial compris entre Fr. 1001.- et Fr. 1400.—, elle s'élève à 16 %, et pour un revenu compris entre Fr. 1401.— et Fr. 1700.—, elle atteint encore 14 % ; ces catégories de revenus représentent deux tiers environ de tous les cas considérés. L'enquête de l'OFIAMT ne fait pas ressortir ce phénomène aussi clairement. En revanche, la charge du loyer est indépendante du nombre de personnes formant le ménage (13 % pour les ménages de 2 personnes, 15 % pour les ménages de 3 personnes, 14 % pour les ménages de 4 et 5 personnes et 13 % pour les ménages de 6 personnes et plus).

Ce qui ressort avec le plus d'évidence, est la relation entre la charge du loyer et l'année de construction :

Année de construction	Revenu familial en francs	Charge du loyer en %	Nombre de ménages
1965 et 1966	1650	22	23
1964	1819	18	18
1960 à 1963	1749	16	108
1947 à 1959	1585	14	175
Avant 1947	1588	11	163
Total	1633	14,5	487

La diminution de la charge du loyer qui passe de 22 % dans les logements les plus récents à 11 % dans les logements anciens, va de pair avec une diminution du revenu familial. Il semble donc qu'à l'exception d'un petit nombre de locataires dont le revenu est particulièrement faible et qui soit habitent des logements à caractère social, soit ne peuvent pas déménager immédiatement dans des logements meilleur marché, ce sont davantage les locataires des classes de revenus moyennes et élevées qui occupent les logements construits au cours des années 60.

Le Bulletin immobilier

GUIDE à l'intention du Comité de direction et du Conseil de surveillance des Caisses Raiffeisen

La septième édition tant attendue du « Guide » vient de paraître. Le secrétariat de l'Union a profité de l'occasion pour procéder à une description plus détaillée et plus concise encore des devoirs de chacun des organes dirigeants.

Après un bref rappel du rôle et des principes fondamentaux de la Caisse Raiffeisen, le premier exposé est consacré à la mission du Comité de direction. L'octroi des prêts et crédits est dépeint de manière complète, encadré de directives concernant leur administration. Responsables de la gestion de l'institution, les membres du Comité de direction ne peuvent pas se soustraire à une certaine activité de contrôle. Elle fait l'objet de suggestions réalisables sans difficultés et dans un minimum de séances.

Pour la première fois, les tâches communes du Comité de direction et du Conseil de surveillance sont groupées en un chapitre spécial, dont la lecture permettra de disséquer sans peine les problèmes qui doivent être traités en présence des membres des deux Conseils.

La mission du Conseil de surveillance est exposée en détail également, telle qu'elle ressort des dispositions légales et statutaires en la matière.

Pour arrondir le tout, les statuts et le règlement de la Caisse Raiffeisen sont reproduits dans leur intégrité.

Sans autre prétention que celle de faciliter la tâche des personnes qui mettent leur temps et leurs talents au service de nos Caisses, cet ouvrage rendra certainement de bons services à nos dirigeants. En plus de cela, ils ont en tout temps, la latitude de demander à l'Union tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Le prix modique de fr. 1.80 doit permettre à toutes les Caisses affiliées de renouveler le stock afin de pouvoir distribuer un exemplaire de la 7^e édition à chaque membre actuellement en fonction. L'ordre des chapitres ayant été remanié, l'acquisition du nouveau « Guide » facilitera les études et recherches en commun.

Le service des fournitures, heureux de pouvoir — enfin ! — exécuter les ordres qu'il reçoit par retour du courrier, prie instamment les caissiers de libeller les commandes de la façon suivante :

formule No 101 « Guide », 11 exemplaires.
Merci. -pp-

Les actifs de l'AVS s'élèvent à plus de 7 milliards de francs

Au cours du second semestre de 1966, le paiement des prestations s'est élevé à la somme de 1111,3 millions de francs (contre 1049,7 millions durant la même période de l'année précédente). Sur ce montant 870,5 (839,2) millions concernent l'assurance vieillesse et survivants, 162,6 (142,4) millions l'assurance invalidité et 78,2 (68,1) millions les allocations aux militaires. Quant aux recettes de cette même période, elles sont constituées par les cotisations des assurés et des employeurs pour un montant de 845,3 (774,4) millions, par les contributions des pouvoirs publics (Confédération et cantons) à l'assurance vieillesse et survivants et à l'assurance invalidité pour une somme de 249 (236,6) millions, par les intérêts des capitaux placés s'élevant à 125,3 (119,6) millions et par le remboursement de prêts pour un total de 11,1 (10,3) millions de francs.

Tout en conservant des disponibilités suffisantes, le conseil d'administration a été à même d'opérer de nouveaux placements fermes et des remplois de capitaux pour une somme de 99,5 (164,5) millions de francs au cours de ce second semestre.

Le total de tous les capitaux des fonds de compensation placés fermes s'élève, au 31 décembre 1966, à 7182,4 millions de francs (7094,0 millions au 30 juin 1966), se répartissant entre les catégories suivantes d'emprunteurs, en millions de francs : Confédération 205,5 (205,5), cantons 1119,9 (1118), communes 1026 (1006,1), centrale des lettres de gage 2178,2 (2142,2), banques cantonales 1403,5 (1382,8), institutions de droit public 54,1 (44,2) et entreprises semi-publiques 1195,2 (1195,2).

Le rendement moyen de tous les placements fermes est de 3,55 % au 31 décembre 1966 contre 3,49 % à la fin du premier semestre 1966. (Ats)



Le vieux chemin de Grächen sur St-Nicolas (Valais)

(Photo P. Favre)

Communications du Secrétariat de l'Union

1. Comité de direction et Conseil de surveillance, nouveaux sociétaires

Les dernières élections ont amené bien des mutations dans la composition des Comités de direction et des Conseils de surveillance de beaucoup de nos Caisses de crédit mutuel. Tous ces changements ont-ils été annoncés partout ? Pour mémoire, nous vous indiquons ci-dessous les dispositions à prendre lors de telles circonstances :

— annoncer les changements dans le Comité de direction à l'Office compétent du registre du commerce au moyen de la formule No 46 a.

— annoncer les changements dans le Comité de direction et à la présidence du Conseil de surveillance au secrétariat de l'Union à Saint-Gall ; sur quoi celui-ci remet, si nécessaire, de nouveaux formulaires de pleins pouvoirs à signer.

Si des membres des autorités susmentionnées quittent au cours de l'année, que ce soit par démission, départ, décès, etc., l'annonce doit également en être

faite sans retard au Secrétariat de l'Union à Saint-Gall.

— annoncer les nouveaux membres de la société coopérative, de même que les démissionnaires, au moins une fois par an, à l'Office du registre du commerce, en utilisant le formulaire No 46.

— annoncer au secrétariat de l'Union les abonnements nouveaux ou échus au « Messager Raiffeisen ».

2. Adresses exactes et complètes

Les qualités des nouveaux membres des Comités de direction — respectivement des nouveaux présidents du Conseil de surveillance — doivent nous être communiquées le plus complètement possible ; de même les adresses des nouveaux abonnés au « Messager Raiffeisen » avec profession, rue et numéro (éventuellement hameau), numéro postal et domicile. Nous avons aussi besoin des numéros de téléphone des présidents du Comité de direction et du Conseil de surveillance.

Des renseignements précis et détaillés nous épargnent, ainsi qu'à vous, travail et frais des demandes d'informations supplémentaires par écrit ou par téléphone. Merci !

3. Distribution postale

On nous signale toujours de nouveaux cas, où le courrier de l'Union destiné aux caissiers, est distribué au président du Comité de direction. Cela donne lieu à des retards désagréables dans l'inscription des crédits et dans l'avis, aux bénéficiaires, des bonifications rentrées. La concurrence est telle aujourd'hui dans la profession bancaire, qu'il est indispensable que les Caisses de crédit mutuel travaillent aussi le plus rapidement possible.

L'Union adresse le courrier destiné aux caissiers uniquement sous le nom de la Caisse sans indiquer le nom du caissier. La totalité de ce courrier est chaque jour très volumineux. Ces envois doivent parvenir au caissier le plus rapidement possible et directement.

— Là où le bureau postal local distribue au président du Comité de direction les envois postaux adressés à la Caisse, il faut demander à ce bureau postal le formulaire de procuration spécialement établi pour les sociétés et associations et le remplir de telle manière que le courrier adressé à la Caisse de Crédit mutuel soit distribué au caissier. On a alors la garantie que les envois postaux adressés à la Caisse de crédit mutuel seront distribués directement au caissier.

Le courrier de l'Union, destiné au président du Comité de direction, porte toujours son nom et son adresse exacte.

4. Encore deux demandes de précision :

— Prière d'indiquer le numéro postal en vigueur dans toutes les commandes, correspondances, communications, bordereaux d'expédition, virements postaux, versements, etc. Il y a encore beaucoup trop de Caisses qui l'omettent et nous obligent ainsi à de très nombreuses recherches, car la direction des postes de Saint-Gall attend de nous, en tant que banque, que nous écrivions des adresses complètes.

— Si l'adresse d'une Caisse a besoin d'un supplément (par ex. : rue, hameau, nom du lieu de la poste différent de celui de la Caisse) il faut se procurer un timbre avec l'adresse exacte de la Caisse et ce timbre doit figurer sur toutes les pièces (commandes, correspondances, bordereaux d'expédition, virements postaux, versements, etc.).

Une bonne collaboration évite peines et frais ; elle facilite l'accomplissement du devoir quotidien de tous.

IN MEMORIAM

† **Pierre Bouvier**

Vice-président

CONFIGNON (GE)

Le 28 juin dernier est décédé M. Pierre Bouvier, vice-président du Comité de direction de la Caisse Raiffeisen de Confignon-Perly - Certoux.

Lors de l'ensevelissement, M. Joseph Berthet, président, a exprimé les condoléances du Comité et des membres en rappelant les mérites du défunt.

Pierre Bouvier était bien un fils authentique de notre terre genevoise qu'il cultiva avec amour. Dès la fondation de notre Caisse, en

1929, notre ami avait compris tous les avantages que notre population rurale pouvait en retirer et il ne cessa de lui prodiguer ses encouragements.

En 1943, il fut nommé vice-président. Durant ses longues années d'activité, il fit toujours preuve de dévouement et ses avis tout empreints de bon sens étaient écoutés. Ses concitoyens l'estimaient puisqu'il fut un temps où ils lui confièrent la gestion de sa commune de Perly - Certoux.

Le Comité et tous les membres garderont de leur cher ami Pierre Bouvier le meilleur souvenir.

J. B.

NOUVELLES des Caisses affiliées

Assemblée jubilaire

MÉZIÈRES (VD)

Le beau village de Mézières était en liesse ce 29 juillet dernier, où l'on fêtait le cinquantenaire de la Caisse de crédit mutuel. Créée fin 1916 sur l'initiative de M. Mages, maître primaire supérieur, elle commença son activité le 1^{er} janvier 1917 avec un effectif de 26 membres, dont 4 sont encore de ce monde : Louis Mages à Lausanne, Max Thonney à Vuillens, Alfred Jordan à Mézières et Philippe Jordan à Carrouge ; ces vétérans furent fêtés comme il convient et reçurent un joli souvenir.

A onze heures, les membres de la Caisse et invités se répartissaient dans les divers établissements publics pour prendre l'apéritif, pendant que la Fanfare du Jorat faisait entendre ses airs entraînants.

Sous la direction du major de table M. Max Porchet, secrétaire du Conseil de surveillance, les quelque 300 membres et invités se réunirent dans la grande salle fleurie et décorée des armoiries des communes du Jorat pour entendre une vibrante allocution de circonstance de M. J.-J. Maison, pasteur de la paroisse suivie de la Prière patriotique accompagnée de la fanfare. Après avoir salué les invités, M. le préfet Destraz, les députés Georges et Gavillet, Messieurs les syndics des communes pour les autorités, il releva la présence des délégués de l'Union suisse, de la Fédération vaudoise et des Caisses voisines, des anciens caissiers Mages et Cavin, sans oublier les anciens membres des comités : MM. Frank Cavin, Jules Rod et Alfred Burdet. Le major de table conclut en plaçant cette journée sous le signe de la re-

connaissance envers ces pionniers qui ont créé notre Caisse locale. Les appétits étant bien aiguisés, un plantureux banquet préparé avec soin par M. Musy, tenancier de l'Auberge communale, fut servi par des membres de l'association des paysannes vaudoises revêtues du costume vaudois bourgeois ou paysan.

Au dessert, M. Arnold Duperrex, le dévoué et compétent président du Comité de direction prit la parole, et jetant un regard très en arrière, relata les lignes concernant le Jorat, de l'historien Louis Vuillemin dans son histoire du Canton de Vaud. Il brossa un tableau très complet de la marche de la Caisse pendant ces 50 années : la voici de 10 ans en 10 ans : Effectif : 1917 : 26 membres ; 1927 : 130 ; 1937 : 162 ; 1947 : 225 ; 1957 : 246 ; 1967 : 288.

Chiffres du bilan :

1917 : fr.	22 827.—
1927 : fr.	393 685.—
1937 : fr.	608 753.—
1947 : fr.	1 382 613.—
1957 : fr.	2 176 743.—
1967 : fr.	4 052 453.—

Le fond de réserve qui était en 1927 de 10 896 francs se monte actuellement à 239 175 francs. Le mouvement de fonds, qui était au début de 95 206 francs a atteint fin 1966 la somme de 6 427 298 fr. Les prêts à terme ont augmenté d'environ 2 millions ces dix dernières années ; ils sont tous garantis par des actifs de bon aloi. Du très complet historique du président Duperrex, nous relevons encore que la présidence de la Caisse fut assumée au début par feu Ulysse Jordan, syndic et député à Carrouge, par Constant Jordan syndic de Mézières et par notre dévoué président actuel.

Quatre caissiers se sont succédé pendant ce demi-siècle : MM. Louis Mages, maître primaire supérieur, alors à Mé-

zières ; Ulysse Corthésy ; Albert Cavin de 1932 à 1965 et Jacques Porchet, maître primaire supérieur également, dès cette date.

Une pensée émue est adressée à la mémoire des membres fondateurs ; les quatre survivants déjà cités durent se présenter sur la scène où ils furent vivement acclamés. Cet exposé du président, avec chiffres à l'appui pour démontrer la marche toujours ascendante de la Caisse, fut des plus intéressants.

Il appartenait à M. le Préfet Samuel Destraz, d'ouvrir la partie oratoire. Il le fit avec son aisance coutumière ; son allocution vivement applaudie fut suivie de l'Hymne vaudois. M. Puippe, accompagné de M. Bodinoli, apporta les vœux de l'Union suisse à Saint-Gall, releva les mérites de notre institution et remit à la Caisse jubilaire un magnifique vitrail aux armes Raiffeisen.

La voix de la Fédération vaudoise fut apportée par son président M. Samuel Chevalley, lequel était accompagné de son secrétaire-caissier, M. Pasche. Chacun était heureux de revoir le sympathique préfet vigneron de Lavaux, en voie de complète guérison après sa cruelle maladie. M. Charles Pasche syndic de Mézières s'exprima au nom des communes du Jorat, félicita la société jubilaire et parla de l'épargne, sujet déjà connu jadis où l'on devait faire des réserves en prévision des années maigres.

Pour clore la partie officielle, on entendit encore M. le député Philippe Gavillet, lui aussi Raiffeiseniste convaincu, s'exprimer au nom de la députation de l'arrondissement d'Oron.

En intermède, se produisirent encore les Chœurs mixtes de Carrouge, de Mézières et le Chœur d'hommes de Corcelles-le-Jorat. Tous furent bien applaudis. C'est dans l'allégresse que se termina la 1^{re} journée du Jubilé.

Le lendemain, par un beau dimanche ensoleillé, une foule de plus de 600 personnes envahirent pacifiquement Ouchy pour participer à une croisière de quelques heures sur les flots bleus du Léman. En attendant l'heure de l'embarquement, un pèlerinage auprès du monument du Général Guisan, natif de Mézières et Bourgeois d'honneur, s'imposait ! Cette promenade en bateau fut une vraie fête de famille et parmi les quelque 100 enfants qui y prirent part, souhaitons qu'il s'en trouve pour assurer la relève et tenir bien haut le flambeau Raiffeisen.

La vaillante fanfare, toujours sur la brèche lors de nos assemblées générales, agrémentait cette sortie de ses airs martiaux. Pour terminer, remercions les chevilles ouvrières du cinquantenaire, MM. Duperex, président et Porchet, caissier, pour toute la peine qu'ils se sont donnée pour sa réussite. Et maintenant, en avant vers le centenaire ...

Rgx

Bilan au 30 juin 1967

de la Caisse centrale
de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

A C T I F	Fr.
Encaisse, cpte de virements à la BNS et chèques postaux	18 721 047.71
Coupons	16 322.35
Avoirs en banque à vue	1 026 302.16
Autres avoirs en banque	60 707 508.35
Comptes courants débiteurs des Caisses affiliées	27 929 550.28
Portefeuille des effets de change	25 305 177.05
Comptes courants débiteurs sans garantie (Fédérations coopératives et entreprises électriques)	7 664 691.—
Comptes courants débiteurs gagés dont 10 598 426 francs avec garantie hypothécaire	14 828 745.77
Avances et prêts à terme gagés dont 2 128 917 francs avec garantie hypothécaire	4 270 894.45
Crédits en compte courant et avances aux collectivités de droit public	96 454 021.95
Placements hypothécaires	196 609 444.79
Fonds publics et titres	239 888 424.10
Immeubles (bâtiments de l'Union : Valeur d'assurance de 1 420 000 francs)	1 100 000.—
Autres immeubles (valeur d'assurance de 2 726 000 francs)	2 090 000.—
Somme du bilan	696 612 129.96

P A S S I F	Fr.
Engagements en banque à vue	905 238.82
Avoirs des Caisses affiliées :	
a) à vue	166 345 445.28
b) à terme	424 551 000.—
Créanciers :	
a) à vue	11 455 758.10
b) à terme (jusqu'à 1 an)	4 965 251.10
c) à terme (à plus d'un an)	200 000.—
Caisse d'épargne	28 357 798.94
Comptes de dépôts	3 088 465.59
Obligations de caisse	15 734 500.—
Emprunts à la Banque des lettres de gage	4 000 000.—
Autres passifs (intérêts échus d'obligations)	4 605 569.41
Fonds propres :	
a) Parts sociales versées	22 000 000.—
b) Réserves	10 350 000.—
c) Report du compte de profits et pertes	53 102.72
Somme du bilan	696 612 129.96
(Avals et cautionnements : fr. 1 666 498.02)	